
Date

17/03/2020

Objet

Gnis - COVID 19 - Recensement Conventions collectives des entreprises - codes IDCC

Destinataires

A l'attention des présidents et directeurs des fédérations d'entreprises membres de l'interprofession des semences et plants

Bonjour,

De nombreuses ordonnances ont été publiées tout récemment et des décrets sont en cours de formalisation dans le cadre de l'accompagnement des entreprises durant la crise Covid 19.

Un décret cité par l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-323 du 25 mars 2020 (portant mesures d'urgence en matière de congés payés, de durée du travail et de jours de repos) va notamment **déterminer "les entreprises relevant de secteurs d'activités particulièrement nécessaires à la sécurité de la Nation et à la continuité de la vie économique et sociale" et prévoira des dérogations.**

Nous avons appris par l'UFS, que la DGPE a contacté un certain nombre de fédérations professionnelles d'entreprises de l'amont agricole mais pas toutes de façon à recenser les codes IDCC des conventions collectives qui seront certainement la clé d'entrée du dispositif.

Si vous n'avez pas été contactés, pouvez-vous nous le signaler par retour de mail à l'adresse suivante sections@gnis.fr pour que nous puissions intervenir et signaler cet oubli et ainsi s'assurer que toutes les fédérations intervenants dans la filière semences et plants sont bien identifiées.

Très cordialement,

Michel Straëbler
Directeur des Sections
GNIS